

Bulletin n° 2025-19

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD**

**Avis important aux  
directeurs généraux**

### **FAQ sur les relevés d'impôt 2025**

Les contribuables de plusieurs municipalités peuvent constater des changements importants dans leurs impôts fonciers en raison de facteurs qui sont indépendants de la volonté des municipalités. Il s'agit notamment de changements associés aux impôts liés à l'éducation, aux crédits et aux remboursements provinciaux, et aux répercussions de la réévaluation de 2025.

Relations avec les municipalités et le Nord est conscient du nombre élevé de plaintes que reçoivent les municipalités pour expliquer les changements figurant dans les relevés d'impôt. Pour aider les municipalités à communiquer, le Ministère a préparé la FAQ ci-jointe pour répondre aux demandes de renseignements concernant le compte de taxes total.

À titre d'administrations responsables des impôts fonciers municipaux, les municipalités sont encouragées à continuer de collaborer avec les résidents pour apporter des changements à cette partie du relevé.

Si vous avez d'autres questions au sujet des relevés d'impôt, écrivez à [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca) ou composez le 204 945-2572.